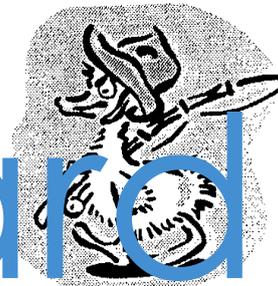




# LE **Canard**



Janv  
2018

DES TERRITORIAUX

**UNION RÉGIONALE  
GRAND EST**

Suivez toutes nos actions sur :  

DANS CETTE ÉDITION :

Région Grand Est

Page 2

Le jour de carence dans la Fonction Publique

Page 2

L'**UNSA** sur le terrain...

Page 3

Infos statutaires / Concours et examens pro

Page 4

Rejoignez-nous :

Téléchargez

le **BULLETTIN D'ADHÉSION**

(sur notre site : rubrique « Infos pratiques / Comment adhérer ? »)



et le

**FORMULAIRE DE PRÉLÈVEMENT**



**IL FAUT SAVOIR QUE :** la cotisation syndicale ouvre droit systématiquement à un **crédit d'impôt** égal à **66 %** du montant versé (article 23 de la loi n° 2012-1510).



Faites un geste pour l'environnement :

Après avoir lu ce journal, ne le jetez pas !

Faites en profiter un(e) de vos collègues !!!

Qui veillera sur nos droits demain ?



**L'UNSA Territoriaux**  
à la rencontre des agents engagés !

(voir page 3)



Sylvie WEISSLER  
Secrétaire générale de l'Union Régionale Grand Est. Membre du Bureau Fédéral.

# Région Grand Est

Toute l'équipe vous remercie pour votre confiance et vous présente ses vœux pour la nouvelle année :



Sylvie, Gaby et Philippe

vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Nous vous souhaitons une année riche de petits et grands succès. Que celle-ci puisse être marquée par une meilleure reconnaissance de votre travail et de vos compétences et qu'elle vous apporte l'accomplissement de vos projets les plus chers.  
Bonne Santé et Belle Energie !

POUR les conditions de travail déplorables de nos collègues des EHPAD :

## Action de grève des EHPAD le 30 Janvier 2018

- [Communiqué de Presse](#)
- [Tract intersyndical](#)

Rédacteur en chef :

WEISSLER Sylvie

Equipe de rédaction et conception graphique :

KRAUSS Philippe

LEGROS Gaby

SIFFERMANN Roland

Diffusion gratuite



## RETABLISSEMENT DU

# jour de carence

## DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le rétablissement du jour de carence dans la Fonction Publique (c'est-à-dire le non-versement du salaire au premier jour de congé maladie d'un agent public) pour lutter contre le micro-absentéisme est entré en vigueur le 1.01.2018 (adopté en Assemblée Nationale en novembre 2017).

Pour l'**UNSA**, le rétablissement du jour de carence dans la Fonction Publique est idéologique. Il ne produira pas les effets escomptés et ne tient pas compte des effets induits pour les situations individuelles des agents.

Il est injuste car il s'effectue dans un contexte dans lequel l'employeur n'est que très peu engagé, voire pas du tout, dans le financement de la protection sociale complémentaire des agents contrairement aux salariés du secteur privé.

Il est discriminatoire pour les agents qui sont le plus exposés.

La mise en place de la journée de carence ou la modulation du remboursement des congés de maladie a souvent été utilisée pour réduire les absences pour raison de santé. Les questions que l'on peut se poser : Est-ce que ça marche ? Quels sont les impacts autres que budgétaires de ces mesures ?

## PUBLICATION DES ANALYSES DE L'INSEE

L'étude de l'INSEE, publiée en novembre 2017, est claire sur les effets de présence du jour de carence pour arrêt de maladie. Sa publication arrive à point nommé, au moment où le Ministre de l'Action Publique vient de rétablir, via la loi de Finance, la journée de carence dans les trois versants de la Fonction Publique.

[En savoir plus](#)

[Etude INSEE](#)



L'**UNSA** demande que cette mesure fasse l'objet d'une étude d'impact et qu'une réflexion soit engagée de toute urgence autour de la protection sociale des agents publics.

# A l'UNSA, les territoriaux c'est une grande famille



**Des professions diversifiées, des agents engagés qui aiment leur métier.**

**Ce mois-ci, nous vous présentons l'un d'entre eux : Olivier.**

Bonjour Olivier,

**UNSA : Peux-tu nous présenter ton établissement public ?**

**Olivier :** Le Sélect'om réalise la collecte et le traitement des déchets ménagers. Il dispose d'un parc de plus de 40 véhicules de collecte, d'ampliroll, de grues de chargement, de bennes à ordures ménagères, etc..., et de 8 sites de déchetterie. Environ 80 agents y travaillent et assurent un service public de qualité aux habitants des Communautés de Communes des Portes de Rosheim, de la Mossig et du Vignoble, de la Région de Molsheim-Mutzig et de la Vallée de la Bruche.

**UNSA : En quoi consiste tes missions ? Donnes-nous un exemple de journée-type ?**

**Olivier :** Je travaille au Sélect'om depuis Septembre 2000. Je me lève tous les matins à 3h45. Je rejoins le Sélect'om où je prends mon service à 4h30. Je reçois mes consignes du responsable des collectes. Après avoir contrôlé mon camion, je pars en tournée à 4h40. La pause casse-croûte est entre 8 et 9h00 (durée : 20 minutes maxi). A la fin du ramassage des ordures ménagères, je passe à l'usine d'incinération de Strasbourg, puis retour au Sélect'om. Re-contrôle du camion. Si nécessaire, rapport des problèmes rencontrés pendant la tournée au responsable. Douche et fin de la journée de travail.

**UNSA : Quels sont les difficultés et risques auxquels vous êtes exposés ?**

Je tiens à souligner que dans ce métier, on subit non seulement des contraintes horaires mais aussi les conditions climatiques, les aléas de la météo, sans parler des exigences des usagers. De plus, nous travaillons en mono-ripage (1 chauffeur et 1 ripeur/équipage) au lieu de 2 ripeurs par tournée, normalement. Ce qui rend le travail quotidien plus difficile.

Certaines de nos tournées sont de plus en plus chargées (nouvelles constructions à Molsheim et environs) et, de fait, difficiles à boucler, par manque de temps. Les taux d'accidents de travail et de maladies professionnelles sont plutôt élevés dans nos métiers. En moyenne, nous collectons sur une tournée plus de 7 tonnes environ de déchets/jour.

Ce qui génère forcément beaucoup de « stress » et nous expose aux risques psycho-sociaux.

Le planning des tournées nous est remis le vendredi pour le lundi suivant (pas top pour s'organiser dans sa vie personnelle !).

**UNSA : Trouves-tu que vos métiers sont reconnus ?**

**Olivier :** Hélas, non, la majorité de mes collègues sont, comme moi, au premier grade d'adjoint technique,

restent souvent bloqués dans leur carrière et finissent celle-ci dans le même grade. L'évolution de nos carrières est beaucoup trop longue : pas d'avancement de grade... Et, pour couronner le tout, nous sommes en restriction de personnel : les agents partis ne sont pas forcément remplacés.

**UNSA : Depuis quand es-tu représentant du personnel au sein de ta collectivité ?**

**Olivier :** Je suis représentant du

personnel depuis les dernières élections professionnelles de 2014. Je siège au CHSCT du Sélect'om. Cela représente bien sûr beaucoup de dossiers à gérer, vu la diversité des métiers, il n'y a pas que des ripeurs et des chauffeurs. Le Sélect'om, c'est aussi des gardiens de déchetterie, des responsables de pôles, des mécaniciens, des ambassadeurs du tri et des administratifs,...

**UNSA : Quels sont pour toi les dossiers prioritaires au Sélect'om ?**

**Olivier :** Pour moi, le projet urgent est de mettre en place une réelle prévention des RPS et une reconnaissance des agents qui travaillent chez nous. L'UNSA a déjà fait une enquête interne sur le bien-être au travail pour sensibiliser notre administration aux réels problèmes que rencontrent les agents au quotidien. Le but c'est de trouver des solutions ensemble.

**UNSA : Si tu avais des « super-pouvoirs » que changerais-tu ?**

**Olivier :** Je souhaiterais, qu'à tous niveaux, on comprenne que la solidarité, à l'inverse du « chacun pour soi », permettrait de régler les problèmes évoqués précédemment, de solutionner les situations individuelles difficiles, en ouvrant un réel dialogue social. Ensemble, on peut faire de grandes choses !



Olivier ESLINGER - Ripeur  
Adjoint technique  
Représentant du personnel UNSA Territoriaux  
au SÉLECT'OM MOLLSHEIM



Le Sélect'om de Molsheim, c'est :

69

COMMUNES COLLECTÉES

(soit 99 591 habitants)

ET

80

AGENTS TERRITORIAUX

(déchetterie, collectes, centre de tri, administration, maintenance structure et équipement,...)

qui oeuvrent au quotidien au service des usagers et de l'environnement



# Infos statutaires

## ● Le Journal Officiel en quelques clics :

- [Arrêté du 26.12.2017](#) pris pour l'application au corps des [ingénieurs des services techniques](#) du Ministère de l'Intérieur (...) portant [création d'un RIFSEEP dans la FPE](#) ; 
- [Décret du 30.12.2017](#) pris en application de l'article 113 de la loi n° 2017-1837 de finances pour 2018 et [instituant une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée \(CSG\) dans la Fonction Publique](#) ; 
- [Décret du 30.12.2017](#) relatif au [taux des cotisations d'assurance maladie du régime de Sécurité Sociale](#) des fonctionnaires (...) des collectivités locales et de la FPH. 

## ● Elections professionnelles 2018 :

Le Ministère de l'Action et des Comptes Publics vient d'annoncer que les élections professionnelles dans les trois versants de la Fonction Publique auraient bien lieu le 6 Décembre 2018.

### LES ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU **6 Décembre**

**C'est LE rendez-vous incontournable pour votre carrière et vos conditions de travail !**



## ● CCFP : formation spécialisée (FS) « Egalité, mobilité et parcours professionnels »

**Egalité professionnelle dans la Fonction Publique :  
l'UNSA attend des mesures concrètes**



Le mardi 9 janvier 2018, se tenait la Formation Spécialisée « Egalité, mobilité et parcours professionnels » du Conseil Commun de la Fonction Publique, à laquelle participait l'UNSA Territoriaux.

Suite au protocole du 8.03.2013, les travaux sont relancés. De nombreuses réunions vont être organisées au cours de l'année qui s'ouvre.

**Constatant que, cinq ans après, les engagements** contenus dans le protocole d'accord du 8 mars 2013 **n'ont pas tous abouti, l'UNSA**

attend une accélération du dispositif et des effets concrets pour les agents en 2018...

Le traitement effectif des thématiques portant sur les parcours de carrière et les rémunérations, l'organisation du travail, l'articulation vie professionnelle - vie personnelle et l'accompagnement des agents à la parentalité, ainsi que les formations sont pour l'UNSA des priorités.

### la Gazette.fr

Une nouvelle concertation sur l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique débute

Publié le 10/01/2018 • Par Claire Boulland • dans : A la une, A la une emploi, A la Une RH, Actu Emploi, France, Toute l'actu RH



**>> En savoir plus** 

[Article « La Gazette » du 10.01.18](#) 

### Nous contacter :

## UNSA TERRITORIAUX – UNION REGIONALE GRAND EST

19, rue des Vignes - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Internet UD 67 : <http://www.unsatorrionaux67.e-monsite.com/>

E-mail UD 67 : [unsa67@orange.fr](mailto:unsa67@orange.fr) ● Fédération UNSA Territoriaux Internet : <http://territoriaux.unsa.org/>



Suivez toutes nos actions sur 



### Permanences téléphoniques :

Tous les jours ouverts (du lundi au vendredi) : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



## Inscrivez-vous dès maintenant aux **CONCOURS** de :

- **Technicien paramédical**  
Concours sur titres, complété d'1 ou plusieurs épreuves, ouvert aux spécialités : diététicien ; ergothérapeute ; manipulateur d'électroradiologie médicale ; masseur-kinésithérapeute ; orthophoniste ; orthoptiste ; pédicure-podologue ; préparateur en pharmacie hospitalière ; psychomotricien ; technicien de laboratoire médical.  
Organisateur : CDG54
- **Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories**  
Concours externe et interne.  
Spécialités : arts plastiques ; musique, danse et art dramatique  
Organisateur : CDG54

**RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :**  
du 9.01 au 7.02.2018

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :**  
15.02.2018

## aux **EXAMENS PROFESSIONNELS** de :

- **Ingénieur territorial**  
Organisateur : CDG67
- **Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2<sup>e</sup> catégorie**  
Organisateur : CDG54
- **Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégories**  
Organisateur : CDG55

**RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION :**  
du 9.01 au 7.02.2018

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :**  
15.02.2018

**POUR + D'INFOS :**  
RENDEZ-VOUS SUR  
LES SITES INTERNET  
DES CDG  
ORGANISATEURS

Prochains concours : sur votre site